ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 7093

Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'interet qu'il y aurait a affecter une quote-part de la taxe sur les carburants au developpement du reseau routier en France. En effet, un tel moyen de financement presenterait l'avantage d'assurer a l'investissement routier dans notre pays les moyens d'une politique a long terme independamment des incertitudes liees a notre politique budgetaire globale. Il lui demande, en consequence, s'il n'envisage pas d'examiner une telle proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est convaincu de la necessite d'accomplir un effort budgetaire pour assurer le developpement des infrastructures routieres et d'inscrire cet effort dans la duree, comme en temoignent ses recentes decisions dans ce domaine. Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, le comite interministeriel d'amenagement du territoire du 17 novembre dernier a decide de consacrer 23,5 milliards de francs de credits d'Etat aux volets routiers des contrats entre l'Etat et les regions pour la periode 1989-1993. Ainsi, y compris l'apport des regions et des autres collectivites territoriales, estime a 30 milliards de francs, l'enveloppe des investissements programmes dans le cadre de ces contrats passera de 34,2 milliards de francs au cours du IXe Plan a 53,5 milliards de francs pendant le Xe. Parallelement, l'Etat poursuivra seul la modernisation, sous forme d'autoroutes, des RN 9 et 20, en y affectant 1 220 millions de francs par an. Au total, les ressources budgetaires destinees a la modernisation du reseau routier national seront accrues de plus de moitie au cours des cinq prochaines annees. Ces moyens sont garantis par l'engagement pris par l'Etat vis-a-vis des regions, qui constitue certainement la meilleure assurance comme le montre l'exemple du Plan precedent. Par ailleurs, le schema directeur routier national sera revise pour inclure 739 kilometres d'autoroutes concedees nouvelles ; en raison des resultats favorables des societes concessionnaires, le programme autoroutier pourra se realiser rapidement et regulierement au rythme d'environ 300 kilometres par an.

Données clés

Auteur : M. P•ricard Michel
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7093
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3739